

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

695

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **10 septembre 2018** à 19 heures 30 à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :   Monsieur René Bergeron, conseiller no 2  
                          Monsieur Bertrand Le Grand, conseiller no 3  
                          Monsieur Gaston L'Heureux, conseiller no 4  
                          Monsieur Fernand Brousseau, conseiller no 5  
                          Monsieur Jean-François Messier, conseiller no 6

Est absent :        Monsieur Marco Julien, conseiller no 1

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

Les membres du conseil reconnaissent avoir obtenu la documentation nécessaire à la prise de décision au moins 72 heures avant l'heure fixée pour la tenue de la séance (art. 148, C.M.).

Il y a trois (3) personnes dans la salle.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Madame la mairesse ouvre la séance.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018**

**RÉSOLUTION 2018-09-166**

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés du mois d'août 2018
6. Demande de soutien financier – Au voilier de Lili
7. Grille tarifaire pour les terrains du parc industriel
8. Transfert de la rue Brousseau
9. Nuisances
10. Adoption du règlement 2018-05 (modification code éthique employés)
11. Avis de motion et présentation du projet de règlement 2018-10 concernant un programme de réhabilitation de l'environnement – mise aux normes des installations septiques
12. Nomination de monsieur Romain Piat, inspecteur municipal, au comité de liaison (motocross)
13. Autorisation de signature des ententes avec certains citoyens (pancartes d'accueil)
14. Recommandations du CCU
15. Dossier CPTAQ – demande C.A.
16. Avis de motion – modification de règlement de zonage 03-2007 afin de permettre l'usage entrepôt dans la zone AD-1
17. Avis de motion – modification du règlement de zonage 03-2007 afin de modifier les marges de recul et autoriser la construction de minimaisons dans la zone AD-2
18. Avis de motion – modification du règlement de zonage 03-2007 afin de modifier la marge de recul avant dans les zones RA-3 et RA-4
19. Avis de motion et présentation du projet de règlement 2018-09 – Modification du règlement 06-2007 (règlement relatif à l'émission des permis et certificats) afin d'établir un tarif de base pour tous permis et certificats

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

696

20. Réfection de la toiture du garage / chalet des loisirs
21. Nettoyage des trous d'hommes – égout pluvial
22. Aménagement des points d'eau (sécurité incendie)
23. Mise aux normes – Parc Compagnons des Prés (subvention FDT-Volet Pacte rural)
24. Divers
25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 septembre 2018.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018**

**RÉSOLUTION 2018-09-167**

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018 avec dispense de lecture.

**4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL**

Monsieur L'Heureux mentionne que le souper bénéfique pour Défi Jeunesse était fort plaisant et enrichissant. Il trouve que c'est intéressant de constater tous les efforts mis pour la collectivité.

Monsieur Messier fait le point sur la rencontre qu'il a eu avec certains citoyens au sujet des installations septiques (à titre privé).

**5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AOÛT 2018**

**RÉSOLUTION 2018-09-168**

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes payés du mois d'août 2018 mentionnés au tableau suivant.

RÉFÉRENCE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
CPF1800374	SERVICES DE CARTES DESJA	EAU	8,97\$
CPF1800375	SERVICES DE CARTES DESJA	RÉPARATION CAMION	25,75\$
CPF1800376	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	84,03\$
CPF1800377	SERVICES DE CARTES DESJA	EAU DE JAVEL (SENTIER PATRIM)	20,63\$
CPF1800378	SERVICES DE CARTES DESJA	AVIS DE MUTATION	16,00\$
CPF1800379	SERVICES DE CARTES DESJA	ACHATS T DE JEUX	6,90\$
CPF1800380	SERVICES DE CARTES DESJA	TIMBRES	3,22\$
CPF1800381	SERVICES DE CARTES DESJA	POSTE ISSOUDUNOIS	68,62\$
CPF1800382	SERVICE INCENDIE EN COMM	QUOTE-PART INCENDIE	3 649,94\$
CPF1800383	SERVICE VIDANGES COMMUN	QUOTE-PART POUBELLES	1 421,47\$
CPF1800384	SERVICE DE RÉCUPÉRATION	QUOTE-PART RÉCUPÉRATION	1 252,07\$
CPF1800385	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ADM GÉN	5 509,44\$
CPF1800386	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ÉVALUATION	2 058,21\$
CPF1800387	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT	1 962,43\$
CPF1800388	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART DÉVELOPPEMENT	3 901,02\$
CPF1800389	ÉQUIPARC	2 BANCS, PANIER À REBUT	1 677,49\$
CPF1800390	BML DIVISION SINTRA	PORTION RG PIERRICHE OUEST	83 878,27\$

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

697

CPF1800391	ADT CANADA	SYSTÈME ALARME	49,32\$
CPF1800392	VIDÉOTRON S.E.N.C.	ACCÈS TÉLÉPHONIQUE	32,66\$
CPF1800393	HYDRO-QUÉBEC	LUMINAIRES RUE OLIVIER	7 597,55\$
CPF1800394	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE, SANS-FIL	431,52\$
CPF1800395	SERVICES DE CARTES DESJA	AMPOULE TRACTEUR	3,44\$
CPF1800396	SERVICES DE CARTES DESJA	DIVERS T DE JEUX	58,23\$
CPF1800397	SERVICES DE CARTES DESJA	DIVERS T DE JEUX	105,15\$
CPF1800398	PRODUITS RGL ENR	PRODUITS ENTRETIEN (PAPIER)	153,37\$
CPF1800399	ROGER GRENIER INC	BROSSE EN ACIER	5,74\$
CPF1800400	ROGER GRENIER INC	MÈCHE ACIER, FORET	59,19\$
CPF1800401	QUINCAILLERIE MAURICE HA	DIVERS T DE JEUX	123,17\$
CPF1800402	QUINCAILLERIE MAURICE HA	VENTILATEURS C.C.	103,41\$
CPF1800403	BML DIVISION SINTRA	POUSSIÈRE PIERRE SENTIER PATRI	139,72\$
CPF1800404	FOURNITURES DE BUREAU DE	FOURNITURE BUREAU	212,64\$
CPF1800405	FINANCIÈRE MANUVIE	ASS. COLL AOÛT	737,45\$
CPF1800406	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	300,49\$
CPF1800407	REGROUPEMENT DES JEUNES	ANIMATION JUILLET 2018	962,88\$
CPF1800408	ZONE LOTBINIÈRE-APPALACH	COLLOQUE ZONE ADMQ	100,00\$
CPF1800409	DÉFI JEUNESSE QUÉBEC	SOUPER BÉNÉFICE	50,00\$
CPF1800410	URLS DE LA CHAUDIÈRE-APP	JEUX DU QUÉBEC	100,00\$
CPF1800411	CAMPING LAC GEORGES	CAMPING LAC GEORGES - T DE JEU	370,10\$
CPF1800412	ATELIER MOBILE SERGE BLA	RÉPARER TRACTEUR	34,49\$
CPF1800413	FERME ROGER LAMBERT	LOCATION CAMION NIDS POULE	229,95\$
CPF1800414	BML DIVISION SINTRA	ASPHALTE NIDS POULE	307,86\$
CPF1800415	TRANSPORT TILLY INC	TRANSPORT LAC GEORGES	252,95\$
CPF1800416	LUCIE BEAUDOIN	DÉPLACEMENTS DIVERS	57,34\$
CPF1800417	LUCIE BEAUDOIN	POSTE ISSOUDUNOIS	62,81\$
CPF1800418	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE, DIESEL	91,41\$
CPF1800419	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	17,01\$
CPF1800420	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	48,00\$
CPF1800421	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	45,24\$
		<b>SOUS-TOTAL DÉPENSES:</b>	<b>118 387,55\$</b>
		<b>RÉMUNÉRATION:</b>	<b>17 416,17\$</b>
		<b>TOTAL DÉPENSES:</b>	<b>135 803,72\$</b>

**6. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – AU VOILIER DE LILI**

**RÉSOLUTION 2018-09-169**

ATTENDU QU'au voilier de Lili, Association des personnes handicapées de Lotbinière, demande un soutien financier;

ATTENDU QUE cette demande est pour pouvoir offrir une balançoire adaptée pour les personnes en chaise roulante;

POUR CES MOTIFS :

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

698

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de donner 50 \$ à l'organisme Au voilier de Lili afin de contribuer à l'achat d'une balançoire adaptée.

**7. GRILLE TARIFAIRE POUR LES TERRAINS DU PARC INDUSTRIEL**

**RÉSOLUTION 2018-09-170**

ATTENDU QUE La grille tarifaire pour la vente des terrains du parc industriel n'avait pas été révisée depuis quelques temps;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que le coût des terrains demeure compétitif;

ATTENDU QUE si un client potentiel souhaite négocier ce coût, il devra être informé qu'il doit s'inscrire au registre des lobbyistes, tel que le prévoit la loi;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter la grille tarifaire pour la vente des terrains du parc industriel tel que déposé.

	Valeur du bâtiment	Prix du terrain au pied carré	
		Gens d'Issoudun	Gens de l'extérieur
AVANT	- de 200 000 \$	0,75 \$	0,85 \$
	200 000 \$ à 300 000 \$	0,70 \$	0,80 \$
	300 000 \$ à 400 000 \$	0,65 \$	0,75 \$
	400 000 \$ à 500 000 \$	0,60 \$	0,70 \$
	500 000 \$ à 750 000 \$	0,55 \$	0,65 \$
	+ de 750 000 \$	0,50 \$	0,60 \$
ARRIÈRE	- de 200 000 \$	0,25 \$	0,35 \$
	200 000 \$ à 400 000 \$	0,20 \$	0,30 \$
	+ de 400 000 \$	0,15 \$	0,25 \$

**8. TRANSFERT DE LA RUE BROUSSEAU**

**RÉSOLUTION 2018-09-171**

ATTENDU QUE monsieur Jean-Claude Brousseau, représentant de Développement JCB inc. est prêt à transférer la rue Brousseau à la municipalité ainsi que tous les éléments qui y sont rattachés;

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

699

ATTENDU QUE le certificat de réception définitive de tous les travaux de la phase 1 de la rue Brousseau incluant l'aire de rétention ont été acceptés par l'entrepreneur;

ATTENDU QUE monsieur Brousseau a fourni la preuve que l'ingénieur au dossier acceptait les travaux complétés;

ATTENDU QU'il a été convenu que les frais de notaire seront partagés à part égale entre la Municipalité et Développement JCB inc.;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser madame la mairesse, madame Annie Thériault et la directrice générale, madame Lucie Beaudoin, à signer tous les documents requis pour le transfert de la rue Brousseau et de payer la moitié des frais notariés.

**9. NUISANCES**

**RÉSOLUTION 2018-09-172**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement concernant les nuisances (RHSPPPP- no 2017-05);

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a émis plusieurs avis de courtoisie et consenti quelques délais supplémentaires à la demande de certains citoyens;

ATTENDU QUE pour tous les citoyens contrevenant au règlement en lien avec les nuisances le processus est progressif;

ATTENDU QUE le service administratif souhaite être équitable envers tous les citoyens de la Municipalité;

ATTENDU QUE le service administratif requiert un mandat clair de la part du conseil municipal avant d'émettre les constats d'infraction;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de soutenir le service administratif et de les encourager à faire respecter le règlement RHSPPPP dans un processus progressif tel qu'appliqué jusqu'à présent.

**10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-05 (MODIFICATION DU CODE ÉTHIQUE EMPLOYÉS)**

**RÉSOLUTION 2018-09-173**



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

**RÈGLEMENT 2018-05**

---

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 02-2012  
RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS  
DE LA MUNICIPALITÉ D'ISSOUDUN**

---

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

700

ATTENDU QUE la municipalité d'Issoudun a adopté un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux en 2012;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* prévoyait l'obligation pour les municipalités de modifier leur code d'éthique ce qui a été fait par le Règlement 2016-07;

ATTENDU QUE le PL1545 (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec) a été sanctionné le 19 avril 2018;

ATTENDU QU'une des modifications prévoit que le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux doit établir des règles d'après-mandat;

ATTENDU QUE cette modification doit être en vigueur pour le 19 octobre 2018;

ATTENDU QUE les employés doivent être consultés avant son adoption;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 août 2018 par monsieur Jean-François Messier et que le projet de règlement a été présenté au même moment;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement 2018-05.

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2 AJOUTER L'ARTICLE 5.8 : RÈGLES D'APRÈS-MANDAT**

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1. Le directeur général et son adjoint;
2. Le secrétaire-trésorier et son adjoint;
3. Le trésorier et son adjoint;
4. Le greffier et son adjoint;
5. La coordonnatrice administrative;
6. L'inspecteur municipal et l'aide-inspecteur;

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité.

**ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Annie Thériault  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

701

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

L'avis de motion a été donné le 6 août 2018 ainsi que la présentation du projet de règlement.  
L'affichage de l'avis public annonçant l'adoption du règlement a été fait le 10 août 2018.

L'adoption du règlement a été faite le 2018.

L'affichage de son adoption a été fait le 2018.

**11. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-10  
CONCERNANT UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT – MISE  
AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

**RÉSOLUTION 2018-09-174**

**AVIS DE MOTION** est donné par Jean-François Messier que lors d'une prochaine séance du conseil, sera adopté un règlement ayant pour objet d'établir un programme de réhabilitation de l'environnement pour la construction ou la réfection des installations septiques autonomes.

Le projet de règlement est présenté séance tenante.

**12. NOMINATION DE MONSIEUR ROMAIN PIAT, INSPECTEUR MUNICIPAL, AU COMITÉ  
DE LIAISON (MOTOCROSS)**

**RÉSOLUTION 2018-09-175**

ATTENDU QUE le comité de liaison est en activité ;

ATTENDU QUE les diverses fonctions de madame Lemay lui prennent tout son temps;

ATTENDU QUE sa fonction au sein du comité est de rédiger les comptes-rendus;

ATTENDU QUE monsieur Romain Piat, inspecteur municipal est tout-à-fait capable de remplir cette tâche;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer monsieur Romain Piat en remplacement de madame Sylvie Lemay, à titre de secrétaire du comité et personne-ressource, selon les besoins.

**13. AUTORISATION DE SIGNATURE DES ENTENTES AVEC CERTAINS CITOYENS  
(PANCARTES D'ACCUEIL)**

**RÉSOLUTION 2018-09-176**

ATTENDU QUE les pancartes d'accueil aux entrées du village sont situées sur des terrains privés;

ATTENDU QUE les propriétaires acceptent que la Municipalité place ses panneaux d'accueil sur leur terrain;

ATTENDU QU'il est préférable de consigner cette entente par écrit;

POUR CES MOTIFS :

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

702

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser madame la mairesse et madame la directrice générale à signer les ententes avec les citoyens concernés.

**14. RECOMMANDATIONS DU CCU**

**RÉSOLUTION 2018-09-177**

ATTENDU QUE le Comité consultatif en urbanisme s'est prononcé par courriel et a déposé ses recommandations au conseil municipal;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de permis de la propriétaire du 11, rue Brousseau, pour la construction d'une résidence comportant deux (2) types de revêtements en façade;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de permis du propriétaire du 249, rue Principale pour faire un muret sur le côté du stationnement;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de permis du propriétaire du 268, rue Principale (centre communautaire) pour la construction (mise aux normes) d'une rampe pour personnes handicapées;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de permis du propriétaire du 287, rue Principale, pour les travaux sur sa galerie (sans toucher au treillis) et la démolition du vieux bâtiment;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande d'autorisation du propriétaire du 295, rue Principale, pour couper un arbre.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ensemble des recommandations du Comité consultatif en urbanisme telles que présentées.

**15. DOSSIER CPTAQ – DEMANDE DE C.A.**

**RÉSOLUTION 2018-09-178**

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Beaudoin, au nom de la Ferme Rah-Mie inc., désire obtenir une autorisation du MDDELLC pour la construction d'un ouvrage de stockage;

ATTENDU QUE pour la réalisation de ce projet, un tuyau d'évacuation d'eau doit traverser sous le 6<sup>e</sup> rang à Issoudun et la Municipalité accepte ceci selon les conditions entendues avec monsieur Beaudoin ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit confirmer que le projet ne contrevient pas à sa réglementation;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun reconnaît que le projet ne contrevient pas à sa réglementation.



**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

703

16. **AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 03-2007 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE ENTREPÔT DANS LA ZONE AD-1**

**RÉSOLUTION 2018-09-179**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Gaston L'Heureux que lors d'une prochaine séance du conseil, sera adopté le 1<sup>er</sup> projet de règlement modifiant le Règlement 03-2007 et ayant pour objet de permettre l'usage entrepôt dans la zone AD-1.

17. **AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 03-2007 AFIN DE MODIFIER LES MARGES DE REcul ET AUTORISER LA CONSTRUCTION DE MINIMAISONS DANS LA ZONE AD-2**

**RÉSOLUTION 2018-09-180**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Bertrand Le Grand que lors d'une prochaine séance du conseil, sera adopté le 1<sup>er</sup> projet de règlement modifiant le Règlement 03-2007 et ayant pour objet de :

- de modifier les marges de recul avant, arrière et latérales dans la zone AD-2; et
- de permettre la construction de minimaisons dans la zone AD-2.

18. **AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 03-2007 AFIN DE MODIFIER LA MARGE DE REcul AVANT DANS LES ZONES RA-3 ET RA-4**

**RÉSOLUTION 2018-09-181**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Fernand Brousseau que lors d'une prochaine séance du conseil, sera adopté le 1<sup>er</sup> projet de règlement modifiant le Règlement 03-2007 et ayant pour objet de modifier les marges de recul avant dans les zones RA-3 et RA-4.

19. **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-09 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 06-2007 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS) AFIN D'ÉTABLIR UN TARIF DE BASE POUR TOUS PERMIS ET CERTIFICATS**

**RÉSOLUTION 2018-09-182**

**AVIS DE MOTION** est donné par Jean-François Messier que lors d'une prochaine séance du conseil, sera adopté un règlement modifiant le Règlement 06-2007 et ayant pour objet d'établir le coût minimal pour toute demande de permis ou certificat (règlement 06-2007).

Le projet de règlement est présenté séance tenante.

20. **RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE / CHALET DES LOISIRS**

**RÉSOLUTION 2018-09-183**

ATTENDU QUE la toiture du bâtiment garage/chalet des loisirs est détériorée;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a fait faire une soumission;

ATTENDU QUE la réfection de la toiture n'était pas prévue au budget;

POUR CES MOTIFS :

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

704

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser l'inspecteur municipal à procéder pour la réfection de la toiture en avisant l'entreprise Toitures Gabriel Rousseau pour un montant de 11 180 \$ plus les taxes applicables;
- d'autoriser la directrice générale à prélever les sommes requises à même le surplus accumulé.

**21. NETTOYAGE DES TROUS D'HOMME – ÉGOUT PLUVIAL**

**RÉSOLUTION 2018-09-184**

ATTENDU QUE le réseau pluvial de la municipalité n'a pas été nettoyé depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a demandé le coût pour nettoyer la vingtaine de trous d'homme du réseau;

ATTENDU QU'il s'agit d'entretien à faire régulièrement pour éviter les problèmes de débordement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inspecteur municipal à faire faire le nettoyage du réseau pluvial.

**22. AMÉNAGEMENT DES POINTS D'EAU (SÉCURITÉ INCENDIE)**

**RÉSOLUTION 2018-09-185**

ATTENDU QUE la municipalité doit aménager des points d'eau pour la sécurité incendie;

ATTENDU QUE les points d'eau ont déjà été identifiés par le chef pompier et l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE certains points d'eau identifiés sont des cours d'eau;

ATTENDU QUE tous travaux réalisés dans un cours d'eau doivent obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques avant de procéder;

ATTENDU QUE la municipalité a prévu un montant au budget pour ce faire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inspecteur municipal à débiter les démarches afin d'obtenir les autorisations requises du MDDELCC pour un montant total ne dépassant pas 10 000 \$.

**23. MISE AUX NORMES – PARC COMPAGNONS DES PRÉS (SUBVENTION FDT – PACTE RURAL)**

**RÉSOLUTION 2018-09-186**

ATTENDU QUE la municipalité doit mettre aux normes les balançoires du Parc Compagnons des Prés;

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

705

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

ATTENDU QUE le conseil avait budgété 10 000 \$ en attente d'une subvention équivalente;

ATTENDU QUE la subvention n'a pas été obtenue;

ATTENDU QUE l'automne est presque arrivé;

ATTENDU QU'il est absolument nécessaire de réaliser cette mise aux normes en lien avec les assurances;

ATTENDU QUE la municipalité dispose d'un montant au pacte rural;

ATTENDU QU'il serait intéressant de pouvoir «geler» le coût des travaux dès maintenant même s'ils sont réalisés au printemps prochain;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser la directrice générale à déposer une demande d'aide financière au FDT – Volet pacte rural pour la mise aux normes des balançoires et à signer tous les documents requis;
- d'obtenir une soumission pour les travaux à réaliser au printemps prochain;
- de conserver le montant de 10 000 \$ en prévision des travaux en 2019.

#### **24. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue.

#### **25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

##### **RÉSOLUTION 2018-09-187**

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 21h.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

\_\_\_\_\_  
Annie Thériault, mairesse

\_\_\_\_\_  
Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.  
directrice générale et secrétaire-trésorière

